



Compte rendu de la CAPN du 12 juin 2017

Deux points étaient à l'ordre du jour de cette CAPN.

Le mouvement de gré à gré des DCIO

40 postes étaient proposés, 38 ont été pourvus (Montargis et Mayenne Sud Laval sont restés vacants).

Nous avons pointé l'absence de transparence, voire parfois le manque de cohérence, quant aux avis et classements : pas de barème ni de critères définis... Ce qui a pu entraîner des avis différents selon les académies pour une même personne par exemple. Nous avons fait part également de notre inquiétude concernant la nomination de collègues très jeunes dans la carrière, dont le manque d'expérience dans les services d'orientation risque de créer des difficultés dans certaines situations professionnelles.

L'administration a insisté sur le caractère transitoire et exceptionnel de la procédure choisie cette année. Un GT sur la question des DCIO est prévu prochainement : nos critiques devront être prises en compte.

La hors-classe des Co-Psy

À notre demande, une nouvelle CAPN s'est tenue à la suite du changement de taux d'accès à la hors-classe. Notre objectif était, en particulier de permettre aux collègues en âge de partir en retraite de bénéficier dès cette année de cette mesure tant attendue. En conséquence, ont été finalement promu.e.s les collègues nés avant 1960 qui avaient au moins 180 points et les collègues nés avant 1956 qui avaient au moins 170 points.

Pendant ce temps, des collègues en colère et des délégations d'élus.e.s des CAPA de différentes académies ont protesté vigoureusement contre ces choix budgétaires qui ont entraîné la diminution de notre taux de promotion de 10 à 7 % devant le ministère.

Le SNES continue à demander au plus haut niveau le rétablissement du taux initial de 10 %, validé lors du GT14. Il convient de continuer à faire signer la pétition en ligne : <http://petitions.snes.edu/?petition=35>.